

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PRIVE – Campagne 2013/2014

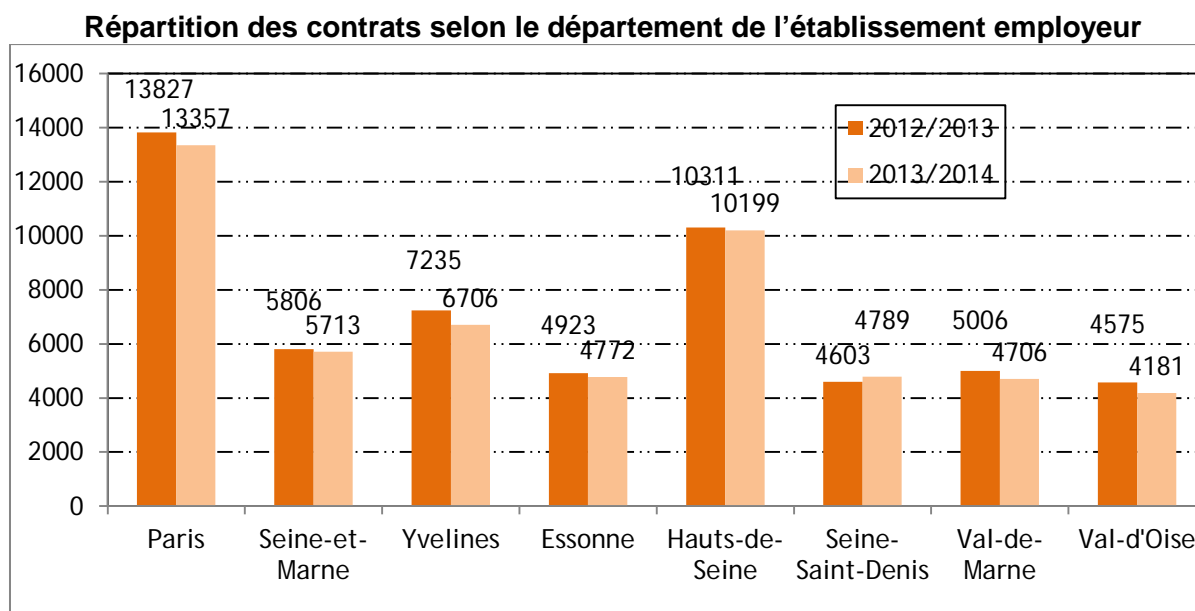
DIRECCTE/SESE

A fin août 2014, 54 435 contrats ont été saisis dans la base Ariane pour des établissements franciliens et pour la période début juin 2013 à fin mai 2014. La quasi-totalité des contrats de la campagne 2013/2014 est maintenant saisie. En comparant avec les résultats de l'an dernier, il apparaît que les entreprises franciliennes ont conclu 3,3 % de contrats en moins.

Après quelques années de diminution, la durée moyenne des contrats est stable à 19 mois. La répartition des contrats se fait ainsi : 42 % des contrats durent environ un an, 49 % sont conclus pour deux ans et 9 % pour 3 ans.

Les employeurs

Le nombre d'établissements qui recrutent des apprentis en Île-de-France diminue pour la deuxième fois de suite pour s'établir à 28 000 (- 4 % par rapport à 2012/2013).



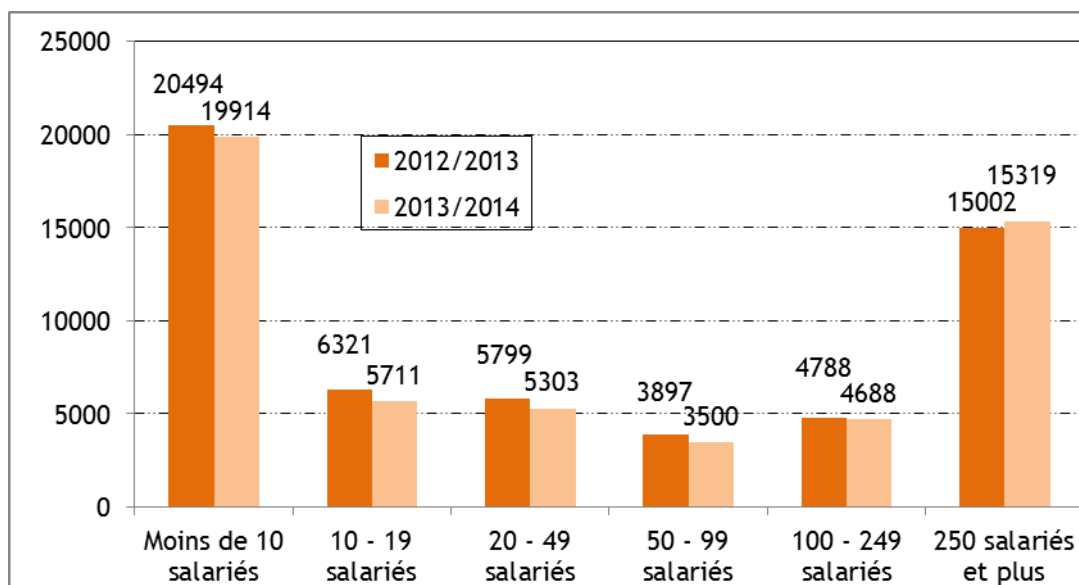
Source Ariane, traitement DIRECCTE

Les établissements de Seine-Saint-Denis semblent être les seuls à avoir légèrement augmenté leurs embauches en contrat d'apprentissage. Mais ce résultat doit être interprété avec prudence. Il est dû uniquement à une augmentation du nombre des contrats gérés par la chambre des métiers de Seine-Saint-Denis. Or celle-ci avait transmis dans la base Ariane un nombre anormalement faible de contrats lors de la campagne 2012/2013, en baisse de 200 par rapport à la campagne 2011/2012. On retrouve cette année le chiffre d'il y a deux ans.

Les établissements du Val-d'Oise, des Yvelines et du Val-de-Marne sont ceux qui ont le plus diminué leur recours au contrat d'apprentissage. La baisse est limitée dans les établissements des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne. Les employeurs de Paris et de l'Essonne sont dans une situation médiane.

Les établissements¹ de 250 salariés et plus augmentent légèrement leur recours au contrat de professionnalisation, ce sont les seuls dans ce cas. Les établissements de moins de 10 salariés maintiennent au même niveau que l'an dernier leur part dans l'apprentissage régionale, alors que celle-ci avait tendance à baisser les années précédentes. C'est le cas également pour les établissements de 100 à 249 salariés. En revanche la baisse est sensible pour toutes les tranches de taille comprises entre 10 et 99 salariés.

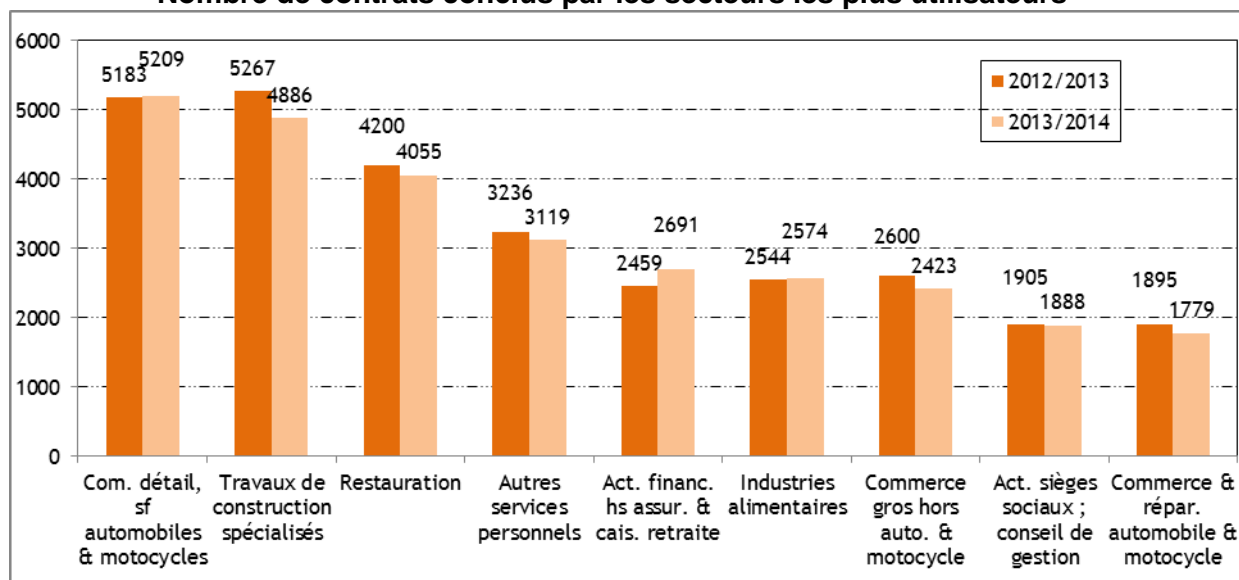
Répartition par taille de l'établissement employeur



Source Ariane, traitement DIRECCTE

Les 10 secteurs les plus utilisateurs ont diminué leur recours à l'apprentissage de 2 % en moyenne. Parmi ces secteurs, celui des activités financières est celui qui augmente le plus son nombre de contrat d'apprentissage (+232). Ce secteur est très dynamique dans le champ de l'alternance depuis maintenant plusieurs années. Aucun autre secteur ne connaît d'augmentation supérieure à 100 contrats.

Nombre de contrats conclus par les secteurs les plus utilisateurs



Source Ariane, traitement DIRECCTE

¹ Il s'agit bien de la taille des établissements et non de la taille des entreprises.

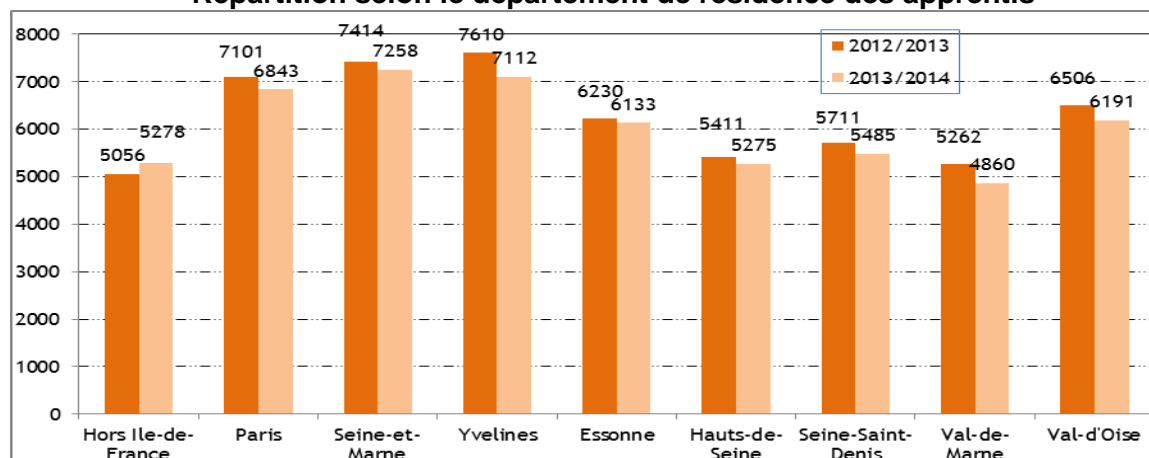
La baisse relative la plus importante se trouve dans l'industrie automobile qui a conclu 320 contrats de moins. Le secteur qui a le plus diminué le nombre de contrats en valeur absolue est celui des travaux de construction spécialisés (-377). Les entreprises des secteurs du courrier et celui de la programmation et des services informatiques connaissent également des baisses conséquentes sur le contrat d'apprentissage alors que l'apprentissage se maintient dans le commerce de détail et les industries alimentaires.

Les apprentis

L'âge moyen des apprentis ne varie pas, à 20 ans et demi. Malgré cette stabilité, la part des jeunes de moins de 18 ans diminue un peu.

Avec 58 % de jeunes hommes recrutés, la répartition sexuée du contrat ne varie pas cette année.

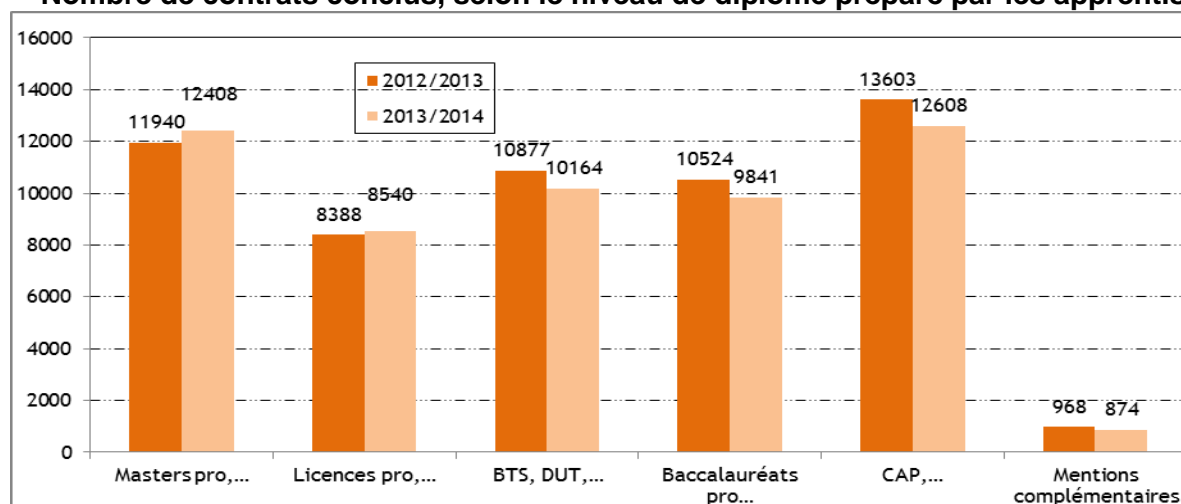
Répartition selon le département de résidence des apprentis



Source Ariane, traitement DIRECCTE

Les apprentis résidant au moment de la signature du contrat dans d'autres régions sont plus nombreux lors de la dernière campagne (+4 %). Au contraire, le nombre d'apprentis résidant dans la région diminue, et cela dans chaque département. Les apprentis du Val-de-Marne (-7,6 %) et des Yvelines (-6,5 %) notamment, ont été sensiblement moins recrutés par des entreprises franciliennes.

Nombre de contrats conclus, selon le niveau de diplôme préparé par les apprentis



Source Ariane, traitement DIRECCTE

La tendance des années précédentes à l'élévation du niveau de diplôme préparé se poursuit. Seuls les apprentis de masters (et autres diplômes de niveau I) et de licences professionnelles (niveau II) sont plus nombreux que lors de la précédente campagne. La baisse du nombre de contrats est presque la même en pourcentage pour tous les diplômes inférieurs ou égaux aux BTS et DUT.

Les diplômes les plus préparés par niveau de formation sont les suivants :

- CAP coiffure (1 400) et cuisine (1 200)
- Baccalauréat professionnel de commerce (940) et brevet professionnel de coiffure (740)
- BTS management des unités commerciales (1 200) et négociation et relation client (730)
- Diplôme de Comptabilité et Gestion (640), licence professionnelle de gestion des ressources humaines (220)
- Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (370)